

songea à le réédifier; en 1580, une Commission fut chargée de faire une quête pour subvenir aux travaux de construction, et le Consulat se proposa d'y concourir. Mais ce projet demeura en suspens; les Jésuites expulsés de France durent quitter Lyon (1) le 31 janvier 1595.

On sait la cause de leur renvoi. Jean Châtel, fils d'un honnête bourgeois de Paris, mais livré, dès son adolescence, à des habitudes de débauche, venait de terminer ses études au collège des Jésuites de Paris, lorsqu'il essaya d'assassiner Henri IV, le 27 décembre 1595. On attribua cet odieux attentat aux Jésuites. Ils furent aussitôt arrêtés dans leur maison et subirent un long interrogatoire; Jean Guignard, l'un d'eux, fut condamné à être pendu, et les autres furent bannis du royaume. Ils sortirent de Paris, le 8 janvier 1596.

Les Jésuites du collège de la Trinité de Lyon quittèrent leur maison le 31 du même mois et se retirèrent à Avignon qui n'était pas encore réuni à la France.

Néanmoins, la ville confia son collège à Antoine Pourcent ou Person (2), jésuite, qui avait quitté son ordre.

(1) Par suite d'une ordonnance rendue par le connétable duc de Montmorency, le 5 janvier 1595, et à la suite d'une assemblée tenue chez lui, le sieur de Villars, lieutenant général en la sénéchaussée et le sieur Domartin, premier consul, échevin, se transportèrent chez les PP. Jésuites de la Trinité « pour leur faire entendre les nouvelles « qu'on avoit eues de l'attentat commis sur le roy, et leur enjoindre « de se tenir fermés dans ledit collège, sans en sortir, ny y recevoir « autres personnes que celles qui y sont avec leurs pensionnaires, « comme encore de les admonester de ne prescher, ny confesser jus- « qu'à ce que autrement ait été ordonné. » (Arch. m.)

(2) Le P. Person fut dénoncé au Parlement, et malgré le Consulat, le Parlement décréta, le 20 octobre 1597, le P. Person de prise de corps, et ce religieux fut amené à la conciergerie. iVoir le remar-